



# COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021 A 18H30

Salle Serge Reggiani

## **Étaient présents :**

M. Laurent JACQUES, Maire,  
Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Florence CAILLEUX, M. Rachid CHELBI, Adjoints,  
Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Mélanie DELGOVE, Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,  
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Sylvie HÉLOIR, M. Jean-Pierre BOIMARE, Mme Véronique FLANDRE, MM. Sébastien PLANCHE, Harold DUBUISSON, Mme Sylvie DELÉPINE, M. Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

## **Absents excusés donnant procuration :**

M. Jean VENEL qui a donné procuration à Mme Audrey LAVACRY ;  
Mme Martine GRUY qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY.

## **Étaient absents :**

Mme Liseline DAILLY-LAVOINE,  
M. Richard DENOUN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Mélanie DELGOVE a été nommée Secrétaire de Séance et Mmes Christine RUELLOUX et Aurélie DERASSE, comme auxiliaires de séance.

## **I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020**

Acté

## **II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE**

Acté

## **III] DÉLIBÉRATIONS**

### **4. FONCTION PUBLIQUE**

#### **4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT**

##### **ADOPTION D'UNE CHARTE DU TEMPS DE TRAVAIL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la charte du temps de travail,
- **PREND ACTE** que l'effectivité des dispositions contenues dans ce document est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, excepté pour celles relatives au compte épargne-temps qui entrent en vigueur dès l'adoption de la présente charte,
- **PREND ACTE** que les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité prévues par la charte du temps de travail se substitueront à celles de la délibération n° 2008/109 du 16 juin 2008 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et que, dès lors, ladite délibération sera abrogée,
- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	23	
	Procurations	2	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

## 7. FINANCES LOCALES

### 7.10 DIVERS

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA VILLE DU TRÉPORT ET LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES RÉSIDENCE 8 QUAI FRANÇOIS 1ER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Monsieur Vincent DOLIGER, gérant de GERANCIMO, représentant le syndicat des copropriétaires du 8 quai François 1<sup>er</sup>. Un accord a été conclu pour que les travaux de consolidation du mur soient partagés à hauteur de 50% pour la Ville et le Syndicat des copropriétaires du 8 quai François 1<sup>er</sup>.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	23	
	Procurations	2	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

## 8. DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

### 8.1 ENSEIGNEMENT

#### **CONVENTION LOCALE POUR UNE OFFRE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DE QUALITÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE Monsieur le Maire** ou son représentant, à signer la convention locale pour une offre scolaire et éducative de qualité annexée à la présente délibération, ainsi que tout acte utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	23	
	Procurations	2	
	Votants	25	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	25
		Contre :	0
Abstention :		0	

La séance est levée à 18h55.

L'ADJOINT DELEGUE



**Laurent JACQUES.**

Compte-rendu affiché et publié le

**01 AVR. 2021**